Déclaration de M. Jean-Marc Ayrault, ministre des affaires étrangères et du développement international, sur l'attaque du 4 avril aux armes chimiques dans la localité de Khan Cheikhoun en Syrie, à Paris le 26 avril 2017.

2017-04-26

Mesdames, Messieurs,

L'attaque du 4 avril aux armes chimiques dans la localité de Khan Cheikhoun en Syrie a tué plus de 80 personnes dont 50 immédiatement ; et a blessé plus de 500 personnes.

Les victimes sont mortes étouffées alors que le gaz utilisé avait paralysé leur système nerveux. Je vous ai annoncé il y a quelques jours que la France avait la conviction de la responsabilité du régime syrien dans cette attaque et que des preuves en seraient apportées.

Ce matin, le Conseil de défense a examiné le travail interministériel qui a été réalisé et dont je vous fais à l'instant le compte-rendu.

Face à l'horreur de cette attaque et aux violations répétées par la Syrie de ses engagements à ne plus utiliser des armes proscrites par la communauté internationale, la France a donc décidé de partager avec ses partenaires - qui en ont été informés dans la nuit - et avec l'opinion publique les informations dont elle dispose.

Les conclusions publiées dans l'évaluation nationale - que nous rendrons publiques aujourd'hui - reposent sur des enquêtes et des analyses du renseignement français qui ont été menées avec la plus grande précision.

Ces éléments permettent de tirer des conclusions sur trois aspects clé de l'attaque de Khan Cheikhoun.

D'abord la nature du produit utilisé, puis le procédé de fabrication et enfin son mode de dispersion.

S'agissant de la nature du produit : nous savons maintenant que l'agent chimique responsable de la mort de plus de 80 personnes est bien du sarin. Des prélèvements environnementaux et aussi sur les victimes ont été effectués immédiatement après l'attaque et sur le lieu de l'attaque.

Cette analyse a d'ailleurs été confirmée par plusieurs de nos partenaires et aussi par l'OIAC, l'organisation pour l'interdiction des armes chimiques, qui a elle-même indiqué dès le 20 avril que l'enquête qu'elle menait de son côté avait déjà conclu à l'emploi du sarin.

S'agissant maintenant du procédé de fabrication du produit : nous savons de source certaine que le procédé de fabrication du sarin, qui a été prélevé, est typique de la méthode développée dans les laboratoires syriens. Cette méthode porte la signature du régime et c'est ce qui nous permet d'établir sa responsabilité dans cette attaque.

Nous le savons parce que nous avons conservé des prélèvements d'autres attaques et que nous avons pu, dans les laboratoires évidemment compétents, les comparer. Nous sommes en mesure de confirmer que le sarin qui a été employé ce 4 avril est le même sarin que celui qui a été utilisé dans une attaque intervenue à Saraqeb le 29 avril 2013 au moyen de grenades, dont une a été récupérée et analysée par nos services.

C'est en particulier la présence d'un produit spécifique qui caractérise le sarin fabriqué par le régime syrien. Il s'agit de l'hexamine. Cette substance, typique du procédé de fabrication développé dans les laboratoires du régime, est présente à la fois dans les prélèvements issus du 29 avril 2013 et ceux du 4 avril 2017.

S'agissant enfin du mode de dispersion du produit : des échantillons prélevés à un point d'impact d'un projectile explosif le 4 avril révèlent la présence du sarin. Ils démontrent que des munitions chargées de sarin ont été employées. Nous savons que l'aviation du régime, et en particulier un chasseur bombardier décollant de la base d'Al-Chaayrate, a effectué des frappes aériennes sur la localité de Khan Cheikhoun le 4 avril au matin.

Seul le régime dispose de ces moyens aériens. La présence de l'aviation du régime dans la zone de Khan Cheikhoun au moment de l'attaque témoigne donc du vecteur utilisé.

En conclusion, le recours au sarin ne fait aucun doute, la responsabilité du régime ne fait pas de doute non plus, compte tenu du procédé de fabrication du sarin utilisé.

En 2013, je rappelle que la Syrie s'est engagée à ne plus utiliser d'armes chimiques contre sa population et a même ratifié la convention sur l'interdiction des armes chimiques.

Aujourd'hui elle est en violation claire de cette convention ratifiée par 192 États dans le monde, c'est-à-dire quasiment tous les États. Alors que l'OIAC, l'organisation internationale pour l'interdiction des armes chimiques, fête son 20è anniversaire, il nous appartient collectivement, c'est-à-dire la communauté internationale, de préserver le régime de non-prolifération d'armes chimiques. C'est l'un des fondements de l'ordre international mais aussi de notre sécurité collective.

Les auteurs des atrocités de Khan Cheikhoun et des autres attaques chimiques devront répondre de leurs actes criminels devant la justice mais aussi devant l'histoire.

La France, en lien avec ses partenaires, continuera à s'engager fortement en ce sens.

Je vous remercie.

Source http://www.diplomatie.gouv.fr, le 2 mai 2017

Source : https://www.vie-publique.fr/discours/202825-declaration-de-m-jean-marc-ayrault-ministre-des-affaires-etrangeres-et